

Important

- Lisez les renseignements généraux.
- Remplissez **toutes les sections** du formulaire et les annexes qui correspondent à votre demande.
- Écrivez en caractères d'imprimerie, à l'encre **noire** ou **bleue**.
- Lisez l'annexe 4 pour savoir quels documents joindre à votre demande.
- Joignez le paiement.
- Notez que le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Section 1 : Renseignements sur le demandeur

1. Nom de famille		2. Prénom usuel		3. Autres prénoms (chacun des prénoms séparé par une virgule)	
4. Adresse de domicile (numéro, rue)			Appartement	5. Ville, village ou municipalité	
6. Province			7. Pays		8. Code postal
9. Ind. rég.	Téléphone (domicile)		10. Ind. rég.	Téléphone (cellulaire)	
11. Ind. rég.		Téléphone (travail)		Poste	
12. Mention du sexe avant le changement demandé <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin		13. État matrimonial <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Veuf <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Uni civilement <input type="checkbox"/> Ex-conjoint d'union civile		14. Date de naissance Année Mois Jour	
15. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)					
16. Êtes-vous domicilié au Québec depuis au moins un an? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		17. Avez-vous la citoyenneté canadienne? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		18. Date Année Mois Jour	
19. Nom de famille du parent		20. Prénom du parent		21. Qualité du parent <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère	
22. Nom de famille de l'autre parent		23. Prénom de l'autre parent		24. Qualité du parent <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère	
25. Avez-vous des enfants? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non → Si vous avez répondu Oui à la question 25, remplissez l'annexe 1.					

Section 2 : Renseignements sur l'époux ou le conjoint d'union civile du demandeur

26. Date du mariage ou de l'union civile Année Mois Jour		27. Lieu du mariage ou de l'union civile (ville, village ou municipalité, province ou pays)			
28. Nom de famille		29. Prénom usuel		30. Date de naissance Année Mois Jour	

Section 3 : Décision antérieure de changement de la mention du sexe ou de nom concernant le demandeur

31. Avez-vous déjà obtenu une décision administrative ou un jugement de changement de la mention du sexe au Québec ou ailleurs pour vous-même? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		32. Si vous avez répondu Oui à la question 31, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année de la décision ou du jugement.	
33. Avez-vous déjà obtenu une décision administrative ou un jugement de changement de nom au Québec ou ailleurs pour vous-même? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		34. Si vous avez répondu Oui à la question 33, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année de la décision ou du jugement.	

Section 4 : Objet de la demande

35. Mention du sexe demandée <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin		Répondez aux questions 36 et 37 seulement si vous demandez également le changement de votre prénom usuel ou de vos autres prénoms.	
36. Prénom usuel demandé		37. Autres prénoms (chacun des prénoms séparé par une virgule) demandés	



ANNEXE 1
Renseignements sur les enfants du demandeur

Pour le demandeur

- Inscrivez les renseignements demandés sur tous vos enfants mineurs ou majeurs.
- Écrivez en caractères d'imprimerie, à l'encre **noire** ou **bleue**.

Si vous avez plus d'un enfant et que le parent de l'enfant qui n'est pas le demandeur est le même pour chaque enfant, inscrivez son nom de famille et son prénom seulement pour le premier enfant.

Renseignements sur vos enfants

Enfant	1. Nom de famille	2. Prénom usuel	3. Autres prénoms à la naissance (chacun des prénoms séparé par une virgule)
	4. Mention du sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	5. Date de naissance Année Mois Jour	6. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)
	7. Nom de famille du parent de l'enfant qui n'est pas le demandeur	8. Prénom du parent de l'enfant qui n'est pas le demandeur	
Enfant	1. Nom de famille	2. Prénom usuel	3. Autres prénoms à la naissance (chacun des prénoms séparé par une virgule)
	4. Mention du sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	5. Date de naissance Année Mois Jour	6. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)
	7. Nom de famille du parent de l'enfant qui n'est pas le demandeur	8. Prénom du parent de l'enfant qui n'est pas le demandeur	
Enfant	1. Nom de famille	2. Prénom usuel	3. Autres prénoms à la naissance (chacun des prénoms séparé par une virgule)
	4. Mention du sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	5. Date de naissance Année Mois Jour	6. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)
	7. Nom de famille du parent de l'enfant qui n'est pas le demandeur	8. Prénom du parent de l'enfant qui n'est pas le demandeur	
Enfant	1. Nom de famille	2. Prénom usuel	3. Autres prénoms à la naissance (chacun des prénoms séparé par une virgule)
	4. Mention du sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	5. Date de naissance Année Mois Jour	6. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)
	7. Nom de famille du parent de l'enfant qui n'est pas le demandeur	8. Prénom du parent de l'enfant qui n'est pas le demandeur	

Utilisez une feuille supplémentaire si nécessaire.

ANNEXE 2
Déclaration sous serment d'une personne connaissant le demandeur

Important

Cette déclaration doit être faite par une personne majeure qui connaît le demandeur concerné par le changement de la mention du sexe depuis au moins un an. Elle doit être remplie devant un commissaire à l'assermentation ou toute autre personne autorisée à recevoir une déclaration sous serment. Pour plus d'information, consultez la section « Déclaration sous serment » à la page 1 des renseignements généraux.

Section 1 : Renseignements sur le demandeur avant le changement demandé

1. Nom de famille	2. Prénom usuel
3. Autres prénoms (chacun des prénoms séparé par une virgule)	4. Mention du sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin

Section 2 : Objet de la demande

5. Prénom usuel demandé	6. Autres prénoms demandés (chacun des prénoms séparé par une virgule)	7. Mention du sexe demandée <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin
-------------------------	--	---

Section 3 : Renseignements sur le déclarant et déclaration sous serment

8. Nom de famille	9. Prénom usuel		
10. Adresse de domicile (numéro, rue)	Appartement	11. Ville, village ou municipalité	
12. Province	13. Pays	14. Code postal	
15. Ind. rég. Téléphone (domicile)	16. Ind. rég. Téléphone (cellulaire)	17. Ind. rég. Téléphone (travail)	Poste
18. Mention du sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	19. Date de naissance Année Mois Jour	20. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)	
21. Déclarant			
Je déclare solennellement * que je connais la personne inscrite à la section 1 depuis au moins un an et je confirme que cette personne reconnaît le sérieux de sa demande de changement de la mention du sexe figurant à son acte de naissance.			
X _____		Année Mois Jour	
Signature du déclarant (obligatoire)			

Section 4 : Renseignements sur la personne autorisée à recevoir le serment

22. Nom de famille	23. Prénom usuel	24. Ind. rég. Téléphone	Poste
25. Occupation (précisez l'ordre professionnel, s'il y a lieu)			
26. Personne autorisée à recevoir le serment			27. Numéro de commissaire ou sceau de la personne autorisée
Déclaré solennellement devant moi à _____, ce _____.			
X _____			
Signature de la personne autorisée (obligatoire)			

*** Avertissement**

En vertu des articles 131 et 132 du Code criminel (L.R.C. (1985), ch. C-46), quiconque fait, avec l'intention de tromper, une fausse déclaration après avoir prêté serment ou fait une affirmation solennelle, dans un affidavit, une déclaration solennelle, un témoignage écrit ou verbal devant une personne autorisée par la loi à permettre que cette déclaration soit faite devant elle, en sachant que sa déclaration est fausse, commet un parjure et est coupable d'un acte criminel.



ANNEXE 4

Liste des documents à joindre à votre demande de changement de la mention du sexe figurant à l'acte de naissance

Pour le demandeur

- Cochez les cases qui correspondent à votre situation pour avoir la liste de tous les documents que vous devez joindre à la demande de changement de la mention du sexe.
- Notez que sur les documents d'identité et preuves de domicile exigés, les nom de famille et prénom mentionnés doivent correspondre à ceux inscrits dans les formulaires.

Documents sur l'identité du demandeur

- Joignez la photocopie lisible d'un document d'identité valide avec photo et signature.
- Joignez la photocopie lisible de deux preuves d'adresse de votre domicile, l'une datée d'au plus **un mois** et la deuxième d'au moins **douze mois** à compter de la date de présentation de votre demande. Une seule preuve d'adresse de domicile est exigée pour la personne née au Québec mais qui n'y est plus domiciliée.

Document sur l'identité de la personne ayant remplie l'annexe 2

- Joignez la photocopie lisible d'un document d'identité valide avec photo et signature.

Autres documents à joindre à votre demande

Renseignements fournis dans le formulaire *Demande de changement de la mention du sexe figurant à l'acte de naissance*

- Case 13** : Si vous avez indiqué que vous êtes divorcé, joignez une copie du jugement irrévocable ou du certificat de divorce. Si vous avez indiqué que vous êtes veuf et que le décès de votre conjoint a eu lieu hors du Québec, joignez une copie de l'acte de décès.
- Case 15** : Si vous avez inscrit un lieu de naissance hors du Québec et que votre naissance n'est pas inscrite au registre de l'état civil du Québec, joignez l'original du document attestant votre naissance délivré par l'officier de l'état civil du pays ou de la province où votre naissance a eu lieu ainsi que le formulaire rempli *Demande d'insertion au registre de l'état civil du Québec d'un acte d'état civil fait hors du Québec*.
- Case 17** : Si vous avez répondu Oui et que vous êtes né hors du Canada, joignez une photocopie recto verso de votre certificat de citoyenneté canadienne.
- Case 27** : Si vous avez inscrit un lieu de mariage ou d'union civile hors du Québec et que cet événement n'est pas inscrit au registre de l'état civil du Québec, joignez une photocopie ou l'original du document attestant le mariage ou l'union civile délivré par l'officier de l'état civil de l'endroit où le mariage ou l'union civile a eu lieu.
- Case 31** : Si vous avez répondu Oui, joignez une photocopie de la décision administrative ou du jugement par lequel le changement de la mention du sexe a été autorisé ou refusé. Joignez également une lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un psychiatre ou d'un sexologue autorisé à exercer au Canada ou dans l'État de votre domicile, qui déclare vous avoir évalué ou suivi et qui est d'avis que le changement de cette mention est approprié compte tenu de votre déclaration sous serment faite à l'appui de votre demande initiale.
- Case 33** : Si vous avez répondu Oui, joignez une photocopie de la décision administrative ou du jugement par lequel le changement de la mention de nom a été autorisé ou refusé.

Autres documents à joindre

- Annexe 1 – *Renseignements sur les enfants du demandeur*, si vous avez des enfants.
- Annexe 2 – *Déclaration sous serment d'une personne connaissant le demandeur*.
- Annexe 3 – *Demande de transmission simplifiée de renseignements relatifs au changement de la mention du sexe ou de nom*.
- Annexe 4 – *Liste des documents à joindre à votre demande de changement de la mention du sexe figurant à l'acte de naissance*.

Renseignements généraux sur la demande de changement de la mention du sexe figurant à l'acte de naissance

Ne transmettez pas ce document avec votre demande.

Que devriez-vous savoir?

Vous devez être la personne concernée par la demande de changement de la mention du sexe pour présenter une demande.

Vous devez avoir 18 ans ou plus, être de citoyenneté canadienne et être domicilié au Québec depuis au moins un an. Cependant, le Directeur de l'état civil peut modifier la mention du sexe figurant sur votre acte de naissance si vous êtes né au Québec, mais n'y êtes plus domicilié, pourvu qu'une telle modification ne soit pas possible dans le pays ou la province où vous avez votre domicile. Dans cette situation, il vous appartient de faire la démonstration de l'impossibilité d'obtenir la modification dans le pays ou la province où vous avez votre domicile. Pour plus d'information à ce sujet, communiquez avec nous.

Vous devez appuyer votre demande par la déclaration sous serment prévue à la section 5 du formulaire *Demande de changement de la mention du sexe figurant à l'acte de naissance*. De plus, vous devez joindre à votre demande, la déclaration sous serment d'une personne majeure prévue à l'annexe 2 – *Déclaration sous serment d'une personne connaissant le demandeur*. Si vous avez déjà obtenu un changement de la mention du sexe, vous devez également joindre une lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un psychiatre ou d'un sexologue autorisé à exercer au Canada ou dans l'État de votre domicile, qui déclare vous avoir évalué ou suivi et qui est d'avis que le changement de cette mention est approprié compte tenu de la déclaration sous serment faite à l'appui de votre demande initiale.

Changement des prénoms

En plus de la modification de la mention du sexe, vous pouvez demander la modification d'un ou de plusieurs de vos prénoms pour refléter votre nouvelle identité sexuelle. Par contre, vous ne pouvez pas demander le changement de votre nom de famille au moyen de la demande de changement de la mention du sexe. Dans ce cas, vous devez effectuer une demande de changement de nom. Communiquez avec nous pour connaître la démarche à effectuer.

Modification des actes d'état civil

La modification de la mention du sexe et, le cas échéant, de vos prénoms sera apportée à votre acte de naissance et, s'il y a lieu, à votre acte de mariage ou d'union civile. Si vous avez changé un ou plusieurs de vos prénoms et que vous avez des enfants, la modification de ce ou ces prénoms sera également apportée à leur acte de naissance.

Personne née hors du Québec

Si vous êtes né hors du Québec et que votre naissance n'est pas inscrite au registre de l'état civil du Québec, vous devez d'abord demander au Directeur de l'état civil qu'il insère votre acte de naissance au registre afin qu'il puisse traiter votre demande de changement de la mention du sexe. Dans ce cas, remplissez le formulaire *Demande d'insertion au registre de l'état civil du Québec d'un acte d'état civil fait hors du Québec*. Vous pouvez vous procurer ce formulaire à l'un de nos comptoirs de services, sur notre site Internet ou en communiquant avec nous. Vous devez nous transmettre ce formulaire ainsi que les documents exigés dans la même enveloppe que la demande de changement de la mention du sexe.

Que devez-vous remplir?

Les documents suivants doivent être remplis :

- formulaire *Demande de changement de la mention du sexe figurant à l'acte de naissance*;
- annexe 1 – *Renseignements sur les enfants du demandeur*, si vous avez des enfants;
- annexe 2 – *Déclaration sous serment d'une personne connaissant le demandeur*;
- annexe 3 – *Demande de transmission simplifiée de renseignements relatifs au changement de la mention du sexe ou de nom*;
- annexe 4 – *Liste des documents à joindre à votre demande de changement de la mention du sexe*.

N'oubliez pas de joindre à votre demande tous les documents correspondant à votre situation énumérés dans l'annexe 4. L'omission d'un document pourrait entraîner un retard ou le rejet de la demande.

Coûts et délai de traitement

Les frais exigibles pour le traitement d'une demande de changement de la mention du sexe ou pour obtenir un certificat de changement de la mention du sexe sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ces tarifs sont ceux en vigueur jusqu'au 31 mars 2017.

Demande	Tarif
Changement de la mention du sexe	136,00 \$
Délivrance d'un certificat supplémentaire *	11,00 \$

* Un certificat de changement de la mention du sexe ou un certificat de changement de la mention du sexe et de nom est délivré au demandeur lorsque le Directeur de l'état civil rend une décision favorable. Si vous désirez obtenir un certificat supplémentaire, vous devrez ajouter la somme à payer pour la délivrance du certificat à la somme totale à payer.

Le délai de traitement d'une demande de changement de la mention du sexe est généralement de 90 jours ouvrables si votre dossier est complet au moment de la réception de la demande.

Déclaration sous serment

Votre demande doit faire l'objet d'une déclaration sous serment de votre part, à la section 5 du formulaire, ainsi que de celle d'une personne majeure vous connaissant depuis au moins un an (annexe 2). Au Québec, une déclaration sous serment doit être faite devant un commissaire à l'assermentation ou l'une des personnes autorisées à recevoir les serments (exemples : un juge de paix, un avocat, un notaire, un greffier d'une cour de justice ou son adjoint, un maire, un conseiller, un greffier ou un secrétaire-trésorier d'une municipalité, le secrétaire général, un secrétaire général adjoint ou un secrétaire adjoint de l'Assemblée nationale du Québec). La personne qui vous fait prêter serment ne doit pas être votre père, votre mère, votre sœur, votre frère, votre conjoint ou votre enfant.

Le service d'assermentation est offert gratuitement dans les bureaux de Services Québec et du Directeur de l'état civil.

Pour en savoir plus sur les commissaires à l'assermentation, pour en trouver un ou pour vérifier si un commissaire est autorisé à faire prêter serment à une date ou dans un district judiciaire précis, vous pouvez consulter le site Internet du Registre des commissaires à l'assermentation, à l'adresse ci-dessous, ou communiquer par téléphone avec le ministère de la Justice du Québec, à l'un des numéros ci-dessous. S'il vous est difficile de trouver un commissaire à l'assermentation, vous pouvez aussi communiquer avec nous.

Site Internet : www.assermentation.justice.gouv.qc.ca

Téléphone : Québec : 418 528-5761

Montréal : 514 864-5761

Ailleurs au Québec : 1 855 297-5761

Téléimprimeur (ATS) : 514 864-9373

Décision rendue par le Directeur de l'état civil

Après l'étude de la demande de changement de la mention du sexe, le Directeur de l'état civil rend une décision écrite dans laquelle il explique les raisons de son autorisation ou de son refus. Cette décision est communiquée au demandeur.

Seul le tribunal peut réviser la décision rendue. Si une personne n'est pas satisfaite de la décision rendue par le Directeur de l'état civil, elle pourra présenter au tribunal, dans les 30 jours suivant la réception de la décision, une requête dans le but de la faire réviser.

À l'expiration du délai de 30 jours, si la décision du Directeur de l'état civil est favorable et qu'aucune requête dans le but de la faire réviser n'est présentée au tribunal, le changement prend effet. Le Directeur de l'état civil transmet à la personne concernée par la demande un certificat de changement de la mention du sexe ou un certificat de changement de la mention du sexe et de nom.

Transmission simplifiée de renseignements relatifs au changement

Lorsque votre changement de la mention du sexe et, le cas échéant, de prénom prend effet, il est de votre responsabilité de faire modifier, dans les ministères et organismes où vous avez un dossier, le prénom ou la mention du sexe inscrit à celui-ci. Dans ces démarches, il faudra généralement fournir comme preuve du changement un certificat de changement de la mention du sexe et de nom et un nouveau certificat de naissance. Le Directeur de l'état civil peut toutefois aviser pour vous certains ministères et organismes du changement et vous éviter d'avoir à leur fournir ces documents. Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire *Demande de transmission simplifiée de renseignements relatifs au changement de la mention du sexe ou de nom* (annexe 3) joint à la demande de changement de la mention du sexe.

Cette communication de renseignements se fait dans le cadre d'ententes avec des ministères et organismes qui autorisent le Directeur de l'état civil à leur communiquer les renseignements nécessaires à l'application des lois et programmes qu'ils administrent. Ces ententes prévoient des modalités qui respectent les lois applicables, notamment quant à la protection des renseignements personnels. Pour obtenir des renseignements complémentaires ou pour avoir accès aux renseignements qui vous concernent ou les faire corriger, communiquez directement avec le ministère ou l'organisme visé.

Quels documents nous permettent d'établir l'identité d'une personne?

Le Directeur de l'état civil applique des mesures de sécurité afin d'établir avec exactitude l'identité du demandeur et de la personne ayant rempli l'annexe 2. À cette fin, les documents mentionnés ci-dessous doivent être joints à la demande.

- un document d'identité valide avec photo pour le demandeur et la personne ayant rempli l'annexe 2;
- deux preuves d'adresse de domicile pour le demandeur (une seule preuve d'adresse de domicile est exigée pour la personne née au Québec, mais qui n'y est plus domiciliée).

Liste des documents acceptés

Seuls les documents d'identité et preuves de domicile mentionnés ci-dessous sont acceptés. **S'il vous est impossible de fournir un tel document, communiquez avec nous** afin de déterminer la meilleure solution correspondant à votre situation.

Un document d'identité valide avec photo et signature

- Permis de conduire
Le permis de conduire est accepté comme document d'identité **seulement s'il n'est pas présenté comme preuve de domicile.**
- Carte d'assurance maladie
- Passeport canadien ou étranger
- Certificat de statut d'Indien

Deux preuves d'adresse de domicile

Vous pouvez présenter **deux documents** semblables ou distincts à condition que l'un des documents présentés soit daté d'au plus **un mois** et le deuxième document d'au moins **douze mois** à compter de la date de présentation de votre demande au Directeur de l'état civil.

- Permis de conduire
Le permis de conduire est accepté comme preuve de domicile **seulement s'il n'est pas présenté comme document d'identité avec photo.**
- Correspondance postale gouvernementale
- Facture d'une entreprise de fourniture d'énergie, de services téléphoniques ou de câblodistribution
- Relevé d'emploi ou bulletin de paie
- Certificat ou relevé d'assurance habitation ou automobile
- Relevé bancaire

Validité des documents

Tous les documents transmis doivent être en vigueur ou respecter la période de validité précisée. La validité du document est déterminée d'après la date de réception de la demande par le Directeur de l'état civil. Il faut obligatoirement nous transmettre des photocopies et non les documents originaux.

Recto verso d'un document

N'oubliez pas d'inclure la photocopie du verso d'un document lorsque cela s'avère nécessaire, notamment lorsqu'un changement d'adresse y est inscrit.

Qualité des photocopies

Tous les documents photocopiés doivent être lisibles.

Langue des documents

Si le document exigé est rédigé dans une langue autre que le français ou l'anglais, joignez une traduction française effectuée ou certifiée conforme par un membre de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.

Pour joindre l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Site Internet : www.ottiaq.org
Courriel : info@ottiaq.org

Protection des renseignements personnels



Les renseignements recueillis dans ce formulaire sont utilisés seulement pour traiter votre demande. L'omission de les fournir peut entraîner un retard ou le rejet de votre demande. Seuls les membres autorisés de notre personnel y ont accès. Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant ou les faire corriger. Les renseignements personnels ne sont communiqués à un autre organisme que dans le cas où cette divulgation est permise par la loi.


Mode de paiement

À un comptoir de services

Argent comptant, carte de débit (Interac), carte de crédit, chèque, mandat postal, mandat bancaire.

Par la poste

Carte de crédit, chèque, mandat postal, mandat bancaire.

Cartes de crédit acceptées : **VISA** Visa  MasterCard

Chèque

- Chèque libellé à l'ordre du **Directeur de l'état civil**.
- Aucun chèque postdaté accepté.

Mandat postal ou bancaire

- Mandat libellé à l'ordre du **Directeur de l'état civil**.

Comment transmettre cette demande?



À un comptoir de services

Québec

Rez-de-chaussée
2535, boulevard Laurier

Montréal

RC 01
2050, rue De Bleury

Vous pouvez déposer votre demande de changement de la mention du sexe **uniquement** dans les bureaux du Directeur de l'état civil.



Par la poste

Direction des modifications aux actes et
du registre des célébrants
Directeur de l'état civil
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C6

Pour nous joindre



Par téléphone

Québec : 418 644-4545
Montréal : 514 644-4545
Ailleurs au Québec : 1 877 644-4545

Par téléimprimeur (ATS)

1 800 361-9596



Par la poste

Direction des modifications aux actes et
du registre des célébrants
Directeur de l'état civil
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C6



Par courriel

etatcivil@dec.gouv.qc.ca

Site Internet

www.etatcivil.gouv.qc.ca